



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

Séance à huis clos tenue par vidéoconférence dans le contexte du cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19)

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

ABSENT

Monsieur Pierre Desrochers Siège #6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare la séance ouverte à 20 h 05.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 056-2021-03

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 FÉVRIER 2021

No: 057-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 février 2021;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 15 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon Règlement 131-92

Dans le contexte du cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), les questions des citoyens peuvent être exceptionnellement reçues par courriel.

Aucune question reçue.

5. RAPPORTS DES COMITÉS

Connexion Matawinie : M. Gaétan Morin mentionne que le 18 mars aura lieu une rencontre virtuelle pour les citoyens de Sainte-Marcelline-de-Kildare concernant le projet de déploiement de la fibre optique.

6. COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION

6.1 Séance du 15 mars 2021 par visioconférence – Décision

No : 058-2021-03

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 19 mars 2021 conformément à l'arrêté ministériel no 204-2021 du 10 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel 2020-004 permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil municipal et la direction générale puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de février 2021, d'un total de 7 permis pour une valeur de 558 000 \$.

7.2 Vente de terrains MRC-Municipalité – Acte de vente – Décision

No : 059-2021-03

CONSIDÉRANT QUE les immeubles correspondant aux matricules suivants ont été mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ont été adjugés à la Municipalité :

- Matricule # 9307 18 4507 (lot 5656419)
- Matricule # 9208 95 8241 (lot 5656575)

CONSIDÉRANT QUE les immeubles n'ont pas fait l'objet de retraits dans l'année qui a suivi le jour de l'adjudication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a droit d'obtenir un titre de propriété sur les immeubles correspondant aux matricules mentionnés ci-dessus;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE MANDATER Me Josée Perreault, notaire, au taux horaire de 150 \$/heure plus taxes, pour préparer l'acte de vente dans ce dossier;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente à être consenti en sa faveur par la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie relativement aux immeubles correspondant aux matricules suivants et à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution :

- Matricule # 9307 18 4507 (lot 5656419)
- Matricule # 9208 95 8241 (lot 5656575)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Acquisition de l'Étang du village – Mandat notaire – Décision

No : 060-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite faire les démarches pour l'acquisition du lot 5 655 447, soit l'Étang du village;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'un(e) notaire soit mandaté(e) pour faire les vérifications et démarches dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE Me Josée Perreault, notaire, est disponible pour ce mandat, au taux horaire de 150 \$ /heure plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE MANDATER Me Josée Perreault, notaire, pour faire toutes les vérifications et les démarches pour l'acquisition du lot 5 655 447 (Étang du village), ainsi que pour rédiger l'acte notarié;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer l'acte notarié et tout autre document, s'il y a lieu, dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

8. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 Embauche d'une réceptionniste remplaçante – Décision

No : 061-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une personne pour le poste de réceptionniste remplaçante, à raison de deux à trois jours par semaine, selon les besoins;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sophie Verdon s'est montrée intéressée et disponible à occuper ce poste;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

D'ENTÉRINER la recommandation faite par la directrice générale d'embaucher Mme Sophie Verdon au poste de réceptionniste remplaçante, au salaire et conditions prévus au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Remplacement aux RDD – Décision

No : 062-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer de nouvelles personnes responsables des résidus domestiques dangereux (RDD) en remplacement de Mme Mélanie Morin;

CONSIDÉRANT QUE les deux remplaçantes au poste de réception, soit Mesdames Pauline Thouin et Sophie Verdon, sont intéressées et disponibles pour cette tâche;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

DE NOMMER Mesdames Pauline Thouin et Sophie Verdon responsables des RDD en remplacement de Mme Mélanie Morin;

D'ACCEPTER que Mesdames Pauline Thouin et Sophie Verdon suivent la formation RDD offerte par la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

9. LOISIRS

9.1 Entente Centre aquatique – Décision

No : 063-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que la plage municipale au lac des Français soit surveillée par des sauveteurs durant une partie de l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu une proposition d'entente de la part du Centre aquatique pour l'été 2021, au montant de 15 211,19 \$, plus taxes;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de surveillance de la plage municipale du lac des Français au Centre aquatique pour l'été 2021 et d'appliquer cette dépense au GL 02-701-40-451-00 (Sauveteurs), malgré l'augmentation importante de frais d'administration comparativement aux ententes de 2018, 2019 et 2020;

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer l'entente entre le Centre aquatique et la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

D'AUTORISER les paiements selon l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Améliorations au parc municipal, section jeux – Soumission révisée – Décision

No : 064-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le parc municipal, section jeux, doit faire l'objet d'un entretien pour la sécurité des utilisateurs en y ajoutant des copeaux de bois en quantité suffisante selon la norme CAN/CSA-Z614-14, en plus de respecter la zone de protection tout autour des structures de jeux;

CONSIDÉRANT QUE le parc municipal, section jeux, a besoin d'un réaménagement en y ajoutant des bordures selon la norme CAN/CSA-Z614-14, pour diviser les matériaux au sol (copeaux, roches, béton);



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE les améliorations faites par ce réaménagement faciliteront l'entretien quotidien du parc;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a décidé, par la résolution 010-2021-01, d'octroyer le contrat pour ces travaux à Grégoire Multi-Travaux au montant de 11 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis, les coûts de certains matériaux ont augmenté et qu'une nouvelle soumission a été déposée au Conseil municipal pour ce projet par Grégoire Multi-Travaux, au montant de 17 225 \$ plus taxes (soumission 006 du 14 février 2021);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'ACCEPTER la soumission révisée de Grégoire Multi-Travaux et d'octroyer le contrat à cette entreprise selon cette soumission;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-701-50-521-00 (Entretien et réparation équipements parcs);

DE FAIRE les transferts budgétaires suivants pour combler l'augmentation des coûts de ce projet :

- 02-701-90-447-01 (Patin clair de lune et Patin WiXX annulés) : 1 150 \$
- 02-701-90-447-11 (Ini-ski annulé) = 1 500 \$
- 2 875 \$ manquants : prendre dans surplus cumulé non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CULTURE

10.1 Fête nationale 2021 – Décision

No : 065-2021-03

CONSIDÉRANT la situation de pandémie de COVID-19 et la mise en place de mesures de restriction sanitaires par le gouvernement du Québec pour assurer la santé et sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que la Fête nationale soit tout de même soulignée par un évènement pour les citoyens de Sainte-Marcelline-de-Kildare;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'organisation d'un spectacle virtuel pour l'édition 2021 de la Fête nationale;

DE CONFIER au comité organisateur les décisions concernant la planification de cette fête;

D'AUTORISER l'envoi de la demande de subvention au Mouvement national des Québécoises et Québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Projet « Route des traditions » – Coordination du projet – Décision

No : 066-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a octroyé un mandat à la firme de communications Complice de Marque afin de développer une identité graphique de la « Route des traditions », qui regroupe trois municipalités, soit Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Alphonse-Rodriguez et Saint-Côme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert une ressource pour agir comme coordonnateur/coordonnatrice, à raison d'environ 1 journée par semaine, sur environ 26 semaines;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anick Beauvais est disponible et intéressée par ce poste;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE MANDATER Mme Anick Beauvais comme coordonnatrice du projet « Route des traditions », conditionnel à ce que les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et Saint-Côme acceptent la candidature par résolution;

DE PARTAGER la ressource à parts égales entre les trois municipalités;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare prenne en charge la paie de la coordonnatrice et facture les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et Saint-Côme périodiquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Réservoir pour sécurité incendie – Lancement d'un appel d'offres – Décision

No : 067-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que soit installé un réservoir souterrain pour fournir de l'eau dans le cadre de la sécurité incendie à Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QU'il a été déterminé qu'un réservoir en fibre de verre de 12 500 gallons serait approprié;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE LANCER un appel d'offres sur invitation auprès de deux entreprises, soit L'Arsenal et Granby Composites, pour la fourniture d'un réservoir en fibre de verre de 12 500 gallons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Rapport d'activités 2020 du Service de sécurité incendie – Décision

No : 068-2021-03

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit à toute autorité locale chargée de l'application de mesures prévues dans un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activités et de le transmettre annuellement à la ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de leur année financière;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Rawdon, qui dessert le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare, a déposé au Conseil municipal le rapport d'activités 2020 et que le Conseil municipal en a pris connaissance;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'ADOPTER le rapport d'activités 2020 du Service de sécurité incendie de Rawdon;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au Service de sécurité incendie de Rawdon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. TRAVAUX PUBLICS

12.1 Modification au trottoir de la rue Principale – Décision

No : 069-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification d'une section du trottoir de la rue Principale au 543/543A rue Principale, de la part du propriétaire, M. Wylliam St-Onge, afin de créer une deuxième entrée charretière pour cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de deuxième entrée charretière est conforme au règlement d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a obtenu une permission de voirie de Transports Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu deux soumissions pour les travaux, soit :

- Trottoir Joliette inc. 4 200 \$ plus taxes
- Gestion Fredelie inc. 3 250 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite retenir la soumission la plus basse;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE la Municipalité soit en charge des travaux;

D'OCTROYER le contrat de modification du trottoir de la rue Principale à Gestion Fredelie inc., au montant de 3 250 \$ plus taxes, selon la soumission reçue, **à condition de recevoir le montant de la part du propriétaire, M. Wylliam St-Onge au préalable;**

D'EXIGER au propriétaire du 543/543A rue Principale le versement du montant de 3 250 \$ plus taxes à la Municipalité, avant que le contrat puisse être réalisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Services professionnels pour la réfection de rues 2021 – Modification de la résolution 042-2021-02 – Décision

No : 070-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 042-2021-02 le 15 février 2021 afin d'octroyer le mandat de *plans et devis et documents d'appel d'offres* seulement (sans la surveillance) à la firme GBi, pour un montant de 15 700 \$ plus taxes, pour le projet de réfection de rues 2021;

CONSIDÉRANT QUE il y a lieu de modifier la résolution étant donné que le montant accepté ne comprenait pas les plans et devis et documents d'appel d'offres pour les rues Péko et Desrosiers, ce qui correspond à un montant supplémentaire de 3 800 \$ plus taxes, selon l'offre de services OS21-0140 reçue le 22 janvier 2021;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE MODIFIER la résolution 042-2021-02 en y indiquant le montant de 19 500 \$ plus taxes au lieu de 15 700 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

12.3 Programme d'aide à la voirie locale, volet PPA-CE – Demande de subvention – Décision

No : 071-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL PPA-CE) a été lancé pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire pour faire une demande de subvention dans le cadre du Programme n'est pas encore disponible mais que la date limite pour faire la demande est prévue au début avril;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE SIGNIFIER à la députée de Berthier, Mme Caroline Proulx, l'intention de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare de déposer une demande de subvention dans le cadre du PAVL PPA-CE;

D'AUTORISER Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

13.1 Analyses eau, ajout de l'analyse du Manganèse – Décision

No : 072-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) recommande aux municipalités, surtout à celles approvisionnées en eau souterraine, de faire réaliser des analyses du manganèse dans l'eau potable distribuée au printemps et à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme *NORDIKEAU*, actuellement mandatée pour procéder aux prélèvements et analyses d'eau potable des deux réseaux de distribution municipaux (aqueduc du Village et aqueduc Morin) pour l'année 2021, par l'entremise de la résolution 371-2020-11, a été approchée afin de soumissionner pour l'ajout de l'analyse du Manganèse tel que recommandé par le MELCC, soit une analyse de l'eau potable au printemps et une à l'automne 2021;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante :

Aqueduc du Village :

Manganèse soluble à l'acide par ICP-MS /4 échantillons à 22 \$ chacun = 88 \$ plus taxes

Aqueduc Morin :

Manganèse soluble à l'acide par ICP-MS /4 échantillons à 22 \$ chacun = 88 \$ plus taxes

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'OCTROYER à *NORDIKEAU* le mandat pour l'analyse du Manganèse en 2021 dans les deux réseaux de distribution d'eau potable, soit l'aqueduc du Village et l'aqueduc Morin, selon les recommandations du MELCC au montant de 88 \$, plus taxes applicables, par aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Modification du calendrier de collecte d'encombrants – Décision

No : 073-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a accepté, par la résolution 342-2020-10, le calendrier de collecte pour l'année 2021 proposé par EBI Environnement inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite devancer la collecte des encombrants du 4 juin au 23 avril et que l'entreprise EBI Environnement inc. est en mesure de faire cette modification au calendrier;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'ACCEPTER la modification du calendrier de collecte 2021 des encombrants, en devançant la collecte prévue le 4 juin au 23 avril.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

14. PROJETS SPÉCIAUX

14.1 Rénovation de la cuisine à la Salle communautaire – Extras au contrat – Entérinement

No : 074-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisations 2021 prévoit un montant de 30 000 \$ pour le projet de rénovation de la cuisine de la Salle communautaire dans son ensemble et que ce montant inclut quelques extras;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat pour ce projet à Grégoire Multi-Travaux, par la résolution 412-2020-12;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi du projet recommande un extra en électricité pour corriger un problème de circuit électrique, ainsi qu'un extra pour l'ajout d'une unité de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Grégoire Multi-Travaux a fourni une soumission pour ces extras, au montant de 1 450 \$ plus taxes (soumission 007 en date du 14 février 2021) pour l'électricité et 230 \$ plus taxes pour l'unité de chauffage;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'ENTÉRINER la décision prise d'octroyer les extras pour l'électricité et l'unité de chauffage, selon les soumissions reçues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Égouts du village – Site pour l'étang aéré – Décision

No : 075-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit déterminer l'emplacement prévu pour l'étang aéré dans le cadre du projet d'égouts du village;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions, il a été convenu entre la Municipalité et la Ferme Louis-Charles Parent inc. qu'une portion du lot 5 655 275 soit vendue à la Municipalité pour ce projet (portion présentée sur une carte en annexe au présent procès-verbal) ainsi que le lot 5 655 368, pour un montant de 105 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est conditionnelle à ce que l'emplacement de l'étang aéré soit accepté par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, CPTAQ (morcellement et autorisation d'usage autre qu'agricole) et que les sources de financement reçoivent les approbations nécessaires;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE MANDATER la firme Bélanger Sauvé, à taux horaire selon le taux en vigueur, pour rédiger tout document en lien avec ce dossier;

DE MANDATER la firme GBi, dans le cadre de l'avant-projet pour les égouts du village, pour la rédaction d'un rapport concernant le respect des exigences des articles 61.1 et 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

DE DÉTERMINER ultérieurement comment financer le montant de 105 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

15.1 Achat d'un ordinateur portable – Décision

No : 076-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se procurer un ordinateur portable, notamment pour faciliter le télétravail des employés administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Omni-Tech au montant de 1 984 \$ + taxes (ordinateur environ 1 200 \$ + 150 \$ préparation en atelier + licence antivirus + 3 heures de configuration + 300 \$ licence Office) pour un ordinateur de marque Toshiba;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'achat de l'ordinateur portable selon la soumission reçue de l'entreprise Omni-Tech;

DE FINANCER cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Articles à jeter – Décision

No : 077-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se départir d'articles qui ne sont plus utiles ni utilisables à la suite des travaux de rénovation de la cuisine à la Salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se départir de l'abreuvoir de la Salle communautaire et du réservoir à eau chaude de l'Hôtel de ville;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu:**

DE DÉTRUIRE les articles indiqués dans la liste en annexe au présent procès-verbal, en plus de l'abreuvoir et du réservoir à eau chaude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3 Office municipal d'habitation de Matawinie – Budget 2020 révisé – Décision

No : 078-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu, de la Société d'habitation du Québec, le budget 2020 révisé spécifiant les éléments « administration, conciergerie, entretien » pour l'Office municipale d'habitation (OMH) de Matawinie en date du 1^{er} octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce budget comporte une contribution municipale de 3 628 \$;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu:**

D'ACCEPTER le budget 2020 révisé « administration, conciergerie, entretien » pour l'Office municipale d'habitation (OMH) de Matawinie en date du 1^{er} octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 Office municipal d'habitation de Matawinie – Budget 2021 révisé – Décision

No : 079-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu, de la Société d'habitation du Québec, le budget 2021 révisé spécifiant les éléments « administration, conciergerie, entretien » ainsi que « remplacements, améliorations, modernisation » pour l'Office municipale d'habitation (OMH) de Matawinie en date du 11 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce budget comporte une contribution municipale de - 313 \$;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu:**

D'ACCEPTER le budget 2021 révisé pour l'Office municipale d'habitation (OMH) de Matawinie en date du 11 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 Appui à la campagne *Vers des collectivités durables* de Postes Canada – Décision

No : 080-2021-03

CONSIDÉRANT QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

CONSIDÉRANT QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Pour ces motifs

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'APPUYER la campagne *Vers des collectivités durables* et d'écrire à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

15.6 Achat d'une porte pour le bureau de poste – Décision

No : 081-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la porte du bureau de poste doit être changée car elle est désuète;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Fenêtrage St-Ambroise au montant de 2 999 \$ plus taxes et que le Conseil municipal s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense était prévue au budget 2021 à hauteur de 1 500 \$ mais qu'un transfert budgétaire peut être fait pour combler le montant manquant;

Pour ces motifs

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une porte pour le bureau de poste, selon la soumission reçue de Fenêtrage St-Ambroise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

17. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17.1 Règlement 426-2021 Modifiant le règlement 260-2004 Constituant un Fonds de roulement – Adoption

No : 082-2021-03

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance régulière du conseil tenue le 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* prévoit que le terme de remboursement au fonds de roulement est d'un maximum de 10 ans alors que le règlement 260-2004 prévoit un terme maximal de 5 ans;



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre à jour le règlement 260-2004 constituant un fonds de roulement;

Pour ces motifs

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement 426-2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. TRÉSORERIE

18.1 Taux d'intérêts sur les arrrages de taxes et autres créances impayées de 2021 – Remplacement de la résolution 418-2020-12 – Décision

No : 083-2021-03

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 418-2020-12 mais qu'il y a lieu de la remplacer car des précisions doivent être apportées afin de la clarifier;

Pour ce motif

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

DE REMPLACER la résolution 418-2020-12 par le texte suivant :

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2020, le Conseil municipal a adopté la résolution 118-2020 pour modifier le taux d'intérêt sur les arrrages de taxes et les autres créances impayées **de 2020 et moins** à la Municipalité à 5 % par année, en raison de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le taux d'intérêts pour les arrrages de taxes et autres créances impayées pour l'année 2021;

Il est résolu :

DE FIXER le taux d'intérêt sur les arrrages de taxes et les autres créances impayées de 2021 à la Municipalité à 15 % par année pour l'année 2021 et de conserver le taux de 5% pour les arrrages des années précédentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

19. PRÉSENTATION DES COMPTES

19.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires du 16 février au 15 mars 2021 – Décision

No : 084-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 16 février au 15 mars 2021 et totalisant un montant de **112 122,66 \$**;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'APPROUVER la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 16 février au 15 mars 2021:

Étant les chèques numéros : **C2100076 à C2100089**
Fichier électronique (prélèvement direct) : **L2100019 à L2100027 et P2100005**
Totalisant un montant de **85 012,66 \$**

Sommaire de paie net:

D2100007 2021/02/18	5 741,92	Dépôt direct - salaires
D2100008 2021/02/25	5 459,09	Dépôt direct - salaires
D2100009 2021/03/04	5 835,93	Dépôt direct - salaires
D2100010 2021/03/04	5 265,38	Dépôt direct - salaires
D2100011 2021/03/11	4 807,68	Dépôt direct - salaires

Totalisant **27 110 \$**

Étant les chèques numéros : **D2100007 à D2100011**

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 112 122,66 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

19.2 Autorisation des comptes à payer du 5 février au 5 mars 2021 – Décision

No : 085-2021-03

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de **52 601,40 \$** en date du 5 mars 2021;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **C2100090 à C2100108 et P2100006**

Totalisant un montant de **52 601,40 \$**;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3 Autorisation de paiements – Décision

No : 086-2021-03

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être réalisés;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

D'AUTORISER les paiements suivants :

- Électricité Yanick Gagnon (frais pour location de nacelle) – 733,83 \$ taxes incluses
- Remboursement programme toilette faible débit à M. Jean Bernard – 50 \$
- Remboursement programme couches lavables à Mme Marie-Pier Héту – 51,92 \$
- Techno Diesel (réparation camion 10-roues) – 403,92 \$ taxes incluses
- GBi (facture pour l'avant-projet égouts) – 898,25 \$ taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2021

19.4 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel du 5 février au 4 mars 2021 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le *Règlement 421-2020*.

20. CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de février 2021.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon *Règlement 131-92*

Aucune question reçue.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 087-2021-03

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 55.

Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière